

servira de lui de manière qu'il n'en résulte pas d'inconvénient, et lui dictera les lettres et les instructions qu'il aura à écrire. — Tout en s'excusant de la hardiesse qu'il a de répliquer si souvent au Roi sur cette matière, il insiste à se prononcer contre l'emploi de la force ouverte. « Pour l'amour de Dieu, dit-il, je demande à V. M. que son grand zèle ne l'entraîne pas à se tromper dans l'affaire la plus importante pour le service de Dieu qui se soit traitée depuis qu'il vint sur la terre, car il ne s'agit de rien moins que de l'anéantissement de sa religion, qui serait perdue, si V. M. venait à échouer (1). » — Le duc a toujours été et il est encore d'opinion qu'il ne convenait pas au Roi de s'allier avec la France pour la conquête de l'Angleterre; mais le cas actuel est bien différent: il ne s'agirait plus de conquérir ce royaume au profit de l'Espagne ni de la France, mais de détrôner la reine Élisabeth, pour mettre à sa place la reine d'Écosse, en la mariant avec le duc de Norfolck. Il ne serait pas impossible que les Français donnassent les mains à cette combinaison, qui devrait être proposée par le pape: à la vérité, tout cela ferait perdre du temps; mais le Roi doit espérer que, si l'on ne profite pas de l'occasion actuelle, il s'en offrira d'autres. — Le duc a pourvu à l'entretien de la flotte jusqu'au 20 août. — Il donnera pour prétexte aux levées d'infanterie qu'il aura à faire, qu'elle devra l'accompagner en Espagne. — Chiapin Vitelli sera le chef de l'entreprise, comme le Roi l'ordonne. — Le Roi verra, par les dépêches en français, ce qui s'est passé avec la reine d'Écosse. — Quant à la restitution des biens saisis par les Anglais, il apprendra à quel point elle en est par la lettre de Thomas Fiesco (2).

Liasse 546.

1046. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 30 août 1571.* Il a reçu sa lettre du 3 août, en réponse à celle du 14 juillet. — Les inconvénients que le duc lui représente dans l'entreprise d'Angleterre, quelque notables qu'ils soient, ne peuvent le détourner de sa résolution: il a l'espoir que Dieu les préviendra, et qu'il dirigera les choses de manière que cette sainte entreprise

(1) *Por amor de Dios, pido á V. M. que su gran celo no le lleve á errar el mayor negocio de Dios que se ha tratado despues que él vino á la tierra, porque no pende menos que acabarse su religion, que errándole V. M., no queda en toda la cristiandad piedra sobre piedra en ella.*

(2) Le texte de cette lettre est inséré à la suite des *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, dans le tome VII des *Memorias de la real Academia de historia* de Madrid, p. 446-451.

ait le succès désiré. — Il espère que le duc, d'après les ordres qui lui ont été transmis précédemment, aura, tant en Angleterre qu'aux Pays-Bas, pris les mesures d'exécution nécessaires. — Il a fait part à Chiapin Vitelli, qui se trouvait à sa cour, de son intention de lui confier, sous l'autorité du duc, la direction de l'entreprise : Chiapin a accepté, et déjà il est en route pour les Pays-Bas : le Roi lui a fait compter 4,000 ducats d'*ayuda de costa*. — Il informe le duc de ce qui a été traité, par l'entremise de George Fitz-Williams, venu à cet effet en Espagne, avec Jean Hawkins, afin d'attirer celui-ci au parti de la reine d'Écosse (1). — Ledit Fitz-Williams retourne en Angleterre, pour communiquer le tout à Hawkins : le Roi lui a remis un rubis pour la reine d'Écosse. — Il envoie au duc des cédules pour 100,000 écus; les autres 100,000 écus seront portés aux Pays-Bas, en espèces, par le duc de Medina-Celi. — Il lui explique de nouveau dans quels cas il doit aider le duc de Norfolk et ses alliés : il ne faut pas les restreindre à la mort ou à la prise de la reine Élisabeth, l'un et l'autre de ces cas étant sujets à de grandes difficultés, à cause que la reine est sur ses gardes; mais il suffira que les confédérés se soulèvent, et réunissent des forces telles qu'avec l'aide de celles du Roi, on puisse espérer de ce soulèvement un heureux résultat. — Le mouvement, comme il l'a déjà écrit, ne doit pas se faire au nom de la religion, mais pour la mise en liberté de la reine d'Écosse, et afin de poser sur sa tête la couronne d'Angleterre. De cette manière, les protestants, non plus que la France, n'auront aucun motif d'intervenir. — L'exécution doit être prompte, car les circonstances sont favorables, et il faut tâcher d'en venir à une bataille décisive, pour que les voisins n'aient pas le temps de se mêler du fait. — Il aperçoit bien les risques que la religion courra en Angleterre, si l'entreprise échoue; mais, selon la situation des choses, il semble que cela ne

(1) Hawkins, qui s'était rendu célèbre par ses expéditions dans les mers d'Amérique, avait fait offrir au Roi, par l'entremise de Fitz-Williams, ses services et ceux de son frère pour le détronement d'Élisabeth et le rétablissement de la religion catholique en Angleterre. Le 10 août, le duc de Feria, au nom du Roi, conclut, avec Fitz-Williams, comme fondé de pouvoirs de Hawkins, un traité par lequel celui-ci s'obligeait à servir le Roi avec seize navires, le Roi prenant à sa charge toutes les munitions de guerre et de bouche, et promettant à Hawkins de le récompenser magnifiquement. Ce traité fut ratifié, le même jour, par Philippe II, qui, en outre, pardonna à Hawkins les pillages qu'il avait commis à Saint-Jean de Ulloa en 1568, et plus tard sur les mers des Indes. (Voy. les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, p. 357, 358, 360, 364.)

soit pas à craindre. Si elle réussit, au contraire, les suites en seront si importantes pour la religion et l'État, que, le danger fût-il plus grand encore, il ne pourrait laisser de la mettre à exécution, d'autant plus qu'en cette cause, qui est celle de Dieu, il y a d'autres considérations supérieures qui prescrivent de glisser sur les inconvénients humains (1).

Liasse 547.

1047. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 30 août 1571.*
Le docteur Arias Montano lui a fait parvenir, de la part de Christophe Plantin, une requête par laquelle celui-ci demande que, sur un des terrains libres de la ville d'Anvers, il soit construit une maison, sous le nom de *Prototypographie royale*, où, entre autres, on rassemblerait des exemplaires de tous les livres qui s'imprimeraient aux Pays-Bas. — Le Roi désire avoir l'avis du duc sur ce projet, qui lui paraît d'une grande utilité.

Liasse 546.

1048. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 30 août 1571.*
Sur les instances que lui a faites, à diverses reprises, don Francès de Alava, son ambassadeur en France, il vient de le rappeler. — Le secrétaire Aguilon traitera les affaires, en attendant que le Roi donne un successeur à don Francès.

Liasse 547.

1049. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 septembre 1571.*
Il attend avec désir la résolution du Roi sur sa lettre du 27 août concernant les affaires d'Angleterre, et l'argent qui lui a été annoncé, et la nouvelle du départ du duc de Medina-Celi. — Il envoie les renseignements qu'il a recueillis sur la requête que le comte de Schwartzbourg a fait présenter au Roi, au sujet de sa pension et d'autres objets. — Il dit comment a été réparti le butin pris sur les pirates, près d'Emden. — Il est d'avis que le Roi ne tarde plus à conférer à Berlaymont le titre de comte, car il sait que Berlaymont aurait pu obtenir ce titre de l'Empereur, à cause des terres qu'il possède dans le pays de Liège. Quant à Noircarmes, le Roi pourrait encore différer sa résolution. — Le duc emmènera avec lui l'official de Scharemberger, sur lequel il a obtenu des informations satisfaisantes. — Il emportera aussi le plan du château de Flessingue :

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXI.

on travaille déjà à force à la construction de ce château, qui sera l'une des meilleures places des Pays-Bas et des pays voisins. — En ce qui concerne le mariage du fils du duc de Clèves, il conseille au Roi d'en écrire à l'Empereur. — Parmi les membres du conseil privé, il y en a un qui est grand ami d'Ogier de Bousbecq : le duc l'a chargé de tâcher de savoir de celui-ci s'il désirerait venir servir le Roi aux Pays-Bas, et la manière dont la chose devrait être négociée. — Il envoie au Roi copie d'une lettre de don Guerau, et des extraits de lettres de Zweveghem et de Thomas Fiesco, par lesquels S. M. verra à quoi en est l'affaire du mariage de la reine d'Angleterre avec M. d'Anjou. — Ridolfi est un homme très-léger (1). A Bruges, il découvrit toute la négociation au secrétaire de l'évêque de Ross, et ce secrétaire, comme le Roi le verra par sa confession, déclara, dans la torture, tout ce qui lui avait été confié. — Ridolfi n'a passé en aucun lieu, sans y laisser des traces de sa mission. Aussi le duc a-t-il eu avis de divers endroits qu'on en avait connaissance. A Anvers, les marchands en parlent publiquement, et non-seulement ils s'entretiennent de l'entreprise projetée en général, mais ils disent encore particulièrement comment elle doit être exécutée. — « De pareilles affaires, ajoute le duc, traitées par » des hommes aussi inconséquents que ceux qui ont été employés dans celle- » ci, sont fort dangereuses (2). » — Chiapin Vitelli doit arriver demain. — Aussitôt que le duc aura la réponse du Roi, il s'occupera de l'exécution des ordres de S. M. (3).

Liasse 546.

1050. *Lettre du seigneur de Noircarmes au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 septembre 1571.* La perception du 10^e et du 20^e denier répand tant d'agitation parmi le peuple, qu'il craint quelque malheur, si l'on persiste à vouloir lever ces impôts. (*Trad. du franç.*)

Liasse 547.

1051. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 14 septembre 1571.* Il a reçu sa lettre du 27 août (*voy. n° 1045*). — Il ne peut qu'attribuer au zèle

(1) *El Ridolfi es un hombre muy vacio.*

(2) *Estos negocios, señor, tractados por tan ligeros sujetos como los que han tratado esto, son muy peligrosos.*

(3) *Voy. le texte de cette lettre dans la Correspondance, n° CCLXXII.*

pour le service de Dieu et le sien les observations du duc sur l'entreprise d'Angleterre. — Il ne doute pas, cependant, que sa lettre du 4 août (voy. n° 1043), l'arrivée de l'argent annoncé et celle de Chiapin Vitelli n'aient engagé le duc à s'occuper des dispositions nécessaires pour cette entreprise. — L'opinion du duc est de beaucoup de poids auprès de lui; les raisons qu'il lui a représentées sont d'une grande force: mais cette affaire lui tient tant à cœur, et il est si persuadé que Dieu la dirigera, comme étant la sienne propre, que rien ne saurait l'en détourner (1). — De là suit qu'il envisage la chose d'une autre manière, et que les difficultés et inconvénients qu'elle peut entraîner lui paraissent moindres. — D'ailleurs, il faut mettre dans la balance, avec les fâcheuses conséquences d'une défaite, les avantages du succès, et ces avantages seraient si grands, si évidents, que non-seulement ils doivent rendre le Roi favorable à l'entreprise, mais qu'ils l'obligent en quelque sorte à la tenter. — En considérant l'état de l'Angleterre, on doit plutôt espérer de réussir, que craindre d'échouer: d'après cela, pourquoi se laisser arrêter par la considération d'inconvénients douteux? — Si encore, en laissant aller les choses comme elles ont été jusqu'ici, les maux qu'a soufferts la religion en Angleterre devaient cesser, ou plutôt s'ils ne s'augmentaient pas, le Roi pourrait se laisser persuader de rester neutre; mais il est clair que, s'il n'intervient pas, la religion sera sous peu entièrement anéantie dans ce pays: la reine en finira avec les catholiques, soit en les faisant mourir, soit en les forçant de s'expatrier, ou d'adopter sa fausse religion. — Les considérations d'État qui déterminent le Roi ne sont pas moins importantes. Que la reine Élisabeth se marie ou non avec le duc d'Anjou, qu'elle s'allie à la France, ou que cette alliance n'ait pas lieu, il aura toujours en elle une ennemie prête à profiter de toutes les occasions pour lui nuire; et cela est à tel point, qu'il n'y a d'autre moyen d'assurer le bien et la conservation des Pays-Bas, que le changement de la couronne d'Angleterre. — Quant aux Français, l'esprit qui les anime, leurs intelligences en Angleterre et en Allemagne, les ligues qu'ils y négocient, montrent assez que, quand même le Roi resterait tranquille, ils ne lui en feraient pas moins la guerre. — Ainsi le

(1) *Deseo tan de veras el efecto de este negocio, y estoy así tocado en el alma del, y he entrado en una confianza tal que Dios nuestro señor lo ha de guiar como causa suya, que no me puedo disuadir ni satisfacer ni aquietar de lo contrario.*

Roi n'éviterait pas, en s'abstenant, les inconvénients que le duc lui a représentés : au contraire, ces inconvénients deviendraient chaque jour plus certains et plus grands ; ce serait une paix d'où sortirait la guerre, et ce qu'il prétend est une guerre qui procure la paix, la tranquillité et le repos à tous. — Après ces considérations générales, le Roi renouvelle les instructions contenues en sa lettre du 4 août sur les cas dans lesquels il entend intervenir. — Il lui a toujours paru et il lui paraît encore que don Guerau peut rendre de bons services dans cette affaire ; il ne saurait donc être question de le rappeler de Londres : seulement, le Roi lui écrit de se conformer ponctuellement aux ordres que le duc lui donnera. — Le secret à l'égard des ministres aux Pays-Bas est impérieusement nécessaire ; le même secret est observé à Madrid envers Hopperus. Le besoin que le duc peut avoir d'eux, pour les dispositions à faire, n'est pas un motif de leur communiquer le but de ces dispositions : il peut facilement trouver des prétextes à celles-ci. — En ce qui concerne Ridolfi, on n'a pas ajouté à ses discours, à Madrid, une foi aveugle : mais on l'a entendu comme un homme parfaitement au courant des affaires d'Angleterre, et chargé de la commission des conjurés ; on lui a fait mettre par écrit les informations qu'il avait à donner, pour les envoyer au duc, qui en tirera le parti qu'il jugera à propos. Du reste, Ridolfi a été invité à se rendre aux Pays-Bas, par la poste, en toute diligence ; il est parti le 11 septembre, prenant son chemin par la Catalogne et par Lyon. Le Roi lui-même l'a entretenu avant son départ, lui disant qu'il était satisfait de sa personne, ainsi que de la manière dont il s'était conduit jusqu'alors dans l'affaire qu'on lui avait commise, et lui exprimant la confiance qu'il continuerait à se conduire de même (1). On l'a prévenu, au surplus, qu'il aurait à suivre, en tout et pour tout, les ordres du duc, et on lui a compté 500 écus pour les frais de poste. Le duc se servira de lui ainsi qu'il le jugera convenable : ses actions à Madrid ont donné de lui l'opinion qu'il était homme prudent et animé d'intentions louables (2). Le duc pourvoira à son entretien aussi longtemps qu'il

(1) *Le hablé yo mismo, dándole á entender que me ternia por muy servido del trabajo que en ello pusiese, y quedaba satisfecho de su persona, y de lo bien que hasta agora habia procedido en este negocio, y con confianza que lo continuaria.*

(2) *Vos os servireis dél segun viéredes convenir, que cierto, á lo que aquí ha mostrado, parece hombre cuerdo y de buena intencion.*

sera employé dans cette affaire. — Les lettres du duc du 23 et du 24 février, en français et en espagnol, ont été revues, ainsi que ses lettres postérieures sur la même matière. Tout ce qu'il y dit est très-sage et de grande considération; mais il y a déjà été en grande partie répondu. Le Roi ajoute que l'entreprise (dans l'hypothèse même que les conjurés ne réussissent pas à s'emparer de la personne d'Élisabeth) sera, selon toute apparence, un fait de peu de durée; dont l'issue dépendra d'une bataille; qu'elle se terminera ainsi, sans qu'il soit besoin d'entrer en guerre ouverte, et qu'alors même que la guerre éclaterait, ce serait entre la reine d'Écosse et la reine d'Angleterre. — Après quelques autres réflexions, le Roi ajoute : « Nous avons voulu vous représenter toutes ces choses, afin que vous connaissiez notre désir et notre volonté, ainsi que notre opinion sur ce que vous nous avez écrit. Avec tout cela, voyant la persistance que vous mettez à soutenir qu'il ne convient pas de s'avancer autant dans cette affaire, ni de secourir les conjurés hors des cas posés par vous, nous avons résolu (toujours en présupposant le désir, la volonté et l'opinion que nous vous avons exprimés) de nous en remettre à vous, pour que, considérant le tout, et tâchant d'exécuter, par tous les moyens possibles, ce que par cette lettre et par nos précédentes nous vous avons écrit, vous preniez le parti qui vous paraîtra le plus convenir au service de Dieu et au nôtre. Je le remets en vos mains, me confiant pleinement que vous y procéderez avec le zèle, le soin et la prudence qu'une si grande affaire exige (1). » — Le duc de Feria, qui avait accompagné le Roi au monastère de Saint-Laurent (l'Escorial), y a été atteint de la fièvre, qui l'a conduit au tombeau le 6 septembre. —

(1) *Habemos pues querido representarnos todo lo susodicho, á fin que entendais nuestro ánimo y voluntad, y lo que tanto deseamos y querriamos, y juntamente lo que nos parece y se nos ofresce en lo que por vos se nos ha escripto. Y con todo esto, visto cuan resoluta y afirmadamente os parece que no conviene pasar tan adelante en este negocio, ni salir de los dichos casos, y el encarescimiento con que lo tratais, y lo que nos representais y poneis delante, que no se puede negar ser de mucha consideracion (sobre los dichos presupuestos de nuestra voluntad, deseo y parecer, y que esto es lo que en todo caso querriamos que se hiciese), no habemos querido dejar de os lo remitir, pura que, considerándolo todo, y procurando de encaminar por todas vias lo que de presente y antes de agora os habemos escripto, vos lo guieis y encamineis como viéredes que mas conviene al servicio de Dios y nuestro: que yo lo pongo en vuestras manos, quedando muy confiado que vos procedereis con el celo, cuidado y prudencia que negocio tan grande requiere.*

Le duc fera savoir à Jean Hawkins, par le moyen de don Guerau, que l'accord conclu avec George Fitz-Williams n'en subsiste pas moins. — S'il avait pu venir à la pensée du Roi de s'allier aux Français pour l'entreprise d'Angleterre, ç'aurait été de la manière proposée par le duc dans sa dernière lettre; mais il n'y faut pas songer : car, alors même que la chose serait proposée par Sa Sainteté, on ne pourrait avoir la certitude que les Français accompliraient d'autres points que ceux qui seraient à leur avantage (1).

Liasse 547.

1052. *Lettre du Roi à Juan de Vargas, écrite de Madrid, le 14 septembre 1571.* Il l'autorise à revenir en Espagne avec le duc d'Albe.

Liasse 547.

1053. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 septembre 1571.* Il envoie au Roi copie du placard qu'il a fait publier pour la levée du 10^e et du 20^e denier (2), ainsi que de la lettre qu'il a écrite aux états, et de l'instruction pour les collecteurs (3). — Outre les modérations énoncées dans le placard, il conviendra de modérer et peut-être de suspendre l'impôt sur les marchandises et denrées venant du dehors, pour l'établir plus tard, en commençant par le taux de 2 pour cent. — Le duc n'a pas voulu faire part de ses intentions à cet égard aux conseillers qui traitent cette matière; il leur a fait connaître seulement que le 10^e devait être perçu entièrement à la sortie, et c'est en ce point que gît la difficulté, car il n'y en a aucune en ce qui concerne le droit sur les objets consommés dans le pays. Il leur a dit aussi que, si les états avaient des réclamations à présenter, ils pouvaient venir négocier à Bruxelles. — Cela n'a guère contenté lesdits conseillers, qui, pour empêcher les desseins du duc, ont fait entre eux une sorte de pacte, comme il l'a déjà écrit au Roi. — Les états

(1) Le texte de cette lettre a été publié par don Tomás Gonzalez, à la suite de ses *Apuntes*, dans les *Memorias de la real Academia de historia* de Madrid, t. VII, p. 451-457.

(2) Il s'agit vraisemblablement ici du placard du 31 juillet 1571, imprimé chez Christophe Plantin, à Anvers, en 23 pages in-4^o. (Voy., aux Archives du Royaume, papiers d'État, le registre intitulé *Dixième et vingtième denier*, t. V.)

(3) La lettre aux États et l'instruction pour les collecteurs portaient aussi la date du 31 juillet. (Voy., aux Archives du Royaume, le registre *Dixième et vingtième denier*, t. V, fol. 251 et suiv., et le registre n^o 121 des chambres des comptes, fol. 176 et suiv.)

de Hainaut ont envoyé au duc des députés chargés de demander que le Roi se contente des 2,000,000 précédemment accordés, au lieu du 10^e et du 20^e : ces députés se sont beaucoup récriés contre le droit sur la sortie des objets fabriqués, et quelques articles de l'instruction des collecteurs : le duc a appris que cette opinion est aussi celle des autres états. — Il se plaint de n'avoir, pour le seconder dans une affaire aussi difficile, que don Fadrique de Tolède. — La perception du 10^e et du 20^e devait commencer au 13 août; mais, quoique le duc ait mis cette affaire sur le tapis depuis six mois, ce n'est que maintenant que les dépêches nécessaires ont été faites. On s'attendait de jour en jour à le voir partir, et l'on espérait que, lorsqu'il aurait quitté le pays, la chose serait abandonnée. Mais on s'est trompé, et déjà la levée des deux impôts s'effectue (1).

Liasse 546.

1054. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 24 septembre 1571.* Il lui envoie, pour être mis sous les yeux du Roi, un état des dépenses de la mère de don Juan d'Autriche, au cas que S. M. veuille la laisser aux Pays-Bas, « parce que, dit-il, on passe une terrible vie avec elle, » qui est bien la personne la plus entêtée que j'aie connue en ma vie. — Il croit qu'on pourrait la conduire en Espagne, par surprise, en disant qu'on la conduit à Anvers, où on la ferait entrer dans une barque qui la transporterait en Zélande.

(L'état joint à cette lettre comprend une duègne et six autres femmes, un majordome, deux pages, un chapelain, un dépensier et quatre autres serviteurs. — Les gages de toutes ces personnes s'élèvent, pour une année, à 4,226 livres. La dépense de table, celle pour l'éducation de Conrad Kegell, fils de madame, s'élèvent à 4,100 livres. Puis viennent les meubles, le cheval pour la voiture de madame, etc.)

Liasse 546.

1055. *Commission de lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, donnée par le Roi, à Madrid, le 25 septembre 1571, à don Juan de la Cerda, duc de Medina-Céli, marquis de Cogolludo,*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXIII.

comte du port de Sainte-Marie, en remplacement du duc d'Albe, qui, « dit le » Roi, à diverses et réitérées fois, pour certaines causes justes et raisonnables » à ce le mouvans, nous a très-humblement supplié et requis d'en estre dep- » porté et deschargé, s'y estant acquitté sy bien et prudemment et vertueuse- » ment, comme il est notoire, à nostre très-grand contentement et de nos pays » et subjetz. »

Secrétaireries provinciales, liasse 2604.

1056. *Lettre de l'évêque d'Ypres (1) au duc d'Albe, écrite de, le 29 septembre 1571.* Il lui représente les lamentations qu'excite, parmi les ouvriers, si nombreux en Belgique, l'édit du 10^e denier. A l'approche de l'hiver, où les besoins sont plus nombreux et les profits plus rares, ces malheureux, exaspérés par la misère, pourraient se laisser entraîner à des résolutions funestes. — Il est à craindre, d'ailleurs, que la mesure prise n'aliène au Roi les cœurs de beaucoup de ses sujets, alors qu'il est si nécessaire qu'il gagne leur affection. — Par ces motifs, l'évêque prie très-humblement et très-instamment le duc de remplacer l'impôt du 10^e denier par un autre. S'il ne le peut sans l'autorisation du Roi, l'évêque le supplie de la solliciter, et, en attendant, de suspendre la levée de l'impôt. — Personne ne sait, du reste, qu'il fait cette démarche, excepté son secrétaire intime dont il a employé la plume, et dans la discrétion de qui il a une entière confiance (2). (*Latin.*)

Liasse 546.

1057. *Lettre du président Viglius au Roi, écrite de Bruxelles, le 2 octobre 1571.* Il lui recommande le secrétaire d'Ennetières, qui servit comme official sous le secrétaire Bave, du temps de l'Empereur; qui, depuis, fut attaché au président de Flandre, mort en Angleterre (3), et à lui-même, et que, sur les instances de M. Hopperus, il céda à ce dernier, pour l'accompagner en Espagne. — Il supplie le Roi de le nommer deuxième secrétaire, pour qu'il puisse signer les dépêches, en l'absence de Courtewille. (*Trad. du franç.*)

Liasse 547.

(1) Martin Rithove.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXIV.

(3) Adrien Vander Burch, que Philippe II avait nommé, en 1556, conseiller d'État et garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas, et qui mourut, en 1558, en Angleterre, où il avait accompagné ce monarque.